

1.- Présentation de l'association

I.- IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association :

Sigle :

Discipline :

Adresse de son siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Adresse site Internet :

Numéro SIRET (*) :

Numéro de récépissé en préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*) :

II. - IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Le représentant légal : le président (de l'omnisports)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (Président de la section)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

(*) Pour recevoir une subvention, vous devez disposer d'un n° Siret et d'un n° de récépissé en Préfecture qui constitueront un identifiant dans vos relations avec les services municipaux. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande auprès de la Direction Régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite

III. - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Date de publication au Journal Officiel :

Disposez-vous d'agrément - précisez le(s) quel(s) :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
1 –	par	le
2 –	par	le

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? :

IV. - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

Nombre total de salariés - salariés administratifs - salariés sportifs	
Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT¹)	
Dont emplois aidés	

(1) Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un salarié dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT.

2.- Pratique de haut niveau – Sports collectifs et individuels

Nom de l'association :

↪ Sportifs inscrits sur listes ministérielles (Elite, senior, reconversion, jeunes, espoirs, partenaires d'entraînement) au 1^{er} janvier 2017 – Pièces justificatives (attestations fédérales ou Jeunesse et Sports)

Nom – Prénom	Liste

↪ Liste des licenciés en équipe de France (cadet à senior)

Nom - Prénom	Sélection	Date

PALMARES SPORTS INDIVIDUELS

↳ **Palmarès des licenciés du club entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017**

Podiums réalisés dans les catégories cadets à seniors aux Championnats France/Europe /Monde

Sélections dans les catégories cadets à seniors aux Championnats Europe ou Monde

Nom - Prénom	Catégorie d'âge	Nationalité	Palmarès obtenu

↳ **Participation aux championnats de France par équipe ou de club entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017**

4.- Effectifs de l'association

FICHE A RENVOYER POUR LE 15 JUIN 2018

Nom de l'association :

.....

I.- LICENCIES DE L'ASSOCIATION (au 31 mai 2018) (1)

	Compétiteurs (2)		Loisirs	=	TOTAL DES LICENCIES
	Joueurs	Dirigeants			
6 à 12 ans	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	=	<input type="text"/>
13 à 17 ans	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	=	<input type="text"/>
18 à 35 ans	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	=	<input type="text"/>
36 ans et +	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	=	<input type="text"/>
				Dont	<input type="text"/>
					<input type="text"/>

femmes

hommes

(1) Ne seront pris en compte que les chiffres attestés par les Fédérations

(2) Sont considérés comme compétiteurs :

- Sports individuels :

Tout licencié participant à une manifestation organisée par la Fédération, la Ligue ou le Comité Départemental. Les championnats individuels et par équipe sont pris en compte (exemple : Championnats du Doubs, de Franche- Comté ou de France)

Cela exclut tout meeting, tournoi ou manifestation assimilée (ex : tournoi de tennis, triathlon, course sur route, tournoi de judo, passage de grade interne non organisé par les structures fédérales ...) non qualificatif pour un championnat. Si un compétiteur ne participe qu'à un championnat individuel, le club devra justifier qu'il n'appartient pas à une équipe par ailleurs. Pour faciliter l'instruction des dossiers, l'OMS a proposé pour certaines disciplines une définition plus précise de la qualité de compétiteurs (Cf notices).

Pour être comptabilisé comme compétiteur, il faut avoir participé à au moins une manifestation de ce type pour tout licencié de moins de 12 ans et deux manifestations pour tout licencié de plus de 12 ans.

- Sports collectifs :

Tout licencié membre d'une équipe participant à un championnat fédéral officiel.

- Les dirigeants ou arbitres licenciés

- o Seuls les dirigeants non joueurs sont à dénombrer.
- o Les dirigeants eux-mêmes compétiteurs seront pris en compte comme compétiteurs.
- o Les arbitres sont considérés comme compétiteurs

L'Office Municipal du Sport, qui participe à l'instruction des dossiers, se réserve le droit de ne retenir comme compétiteur qu'un nombre maximum de compétiteurs en fonction du nombre d'équipes engagées par le club et n'ayant pas déclaré forfait.

